## **Laurence Labat et Patrick Mura**

Des premiers échanges scientifiques ont été établis entre le Québec et la France du 2 au 5 octobre 2010 autour de plusieurs ateliers. Cette réunion, organisée par nos amis Québécois a remporté un vif succès en termes de formation, d'enseignement et d'échanges de pratiques. Chacun des six ateliers était l'objet de deux présentations successives, une québécoise et une française dans le domaine de la toxicologie post-mortem:

Prélèvements d'autopsie et contexte de la mort (J Brochu/JC Alvarez) Matrices conventionnelles et alternatives (P Mireault / G Pépin) Approche analytique et dépistage général (M Lefebvre/ L Labat) Redistribution post-mortem (PY Tremblay / V Dumestre Toulet) Contenu des rapports de laboratoire (E Langlois / P David) Interprétation des résultats (PA Dubé / P Mura)

Il en a résulté que les approches étaient très différentes dans les deux pays. Par exemple, au Canada, aucune liberté n'est laissée aux analystes dans le choix des analyses à effectuer, qui sont toujours qualitatives en première instance et dont la liste figure sur une fiche comprenant des cases, cochées ou non. Le rapport d'analyses est signé par un chimiste, puis un pharmacien ou pharmacologue qui fournit ensuite éventuellement un rapport complémentaire. Le rôle des coroners est en revanche très élargi et c'est lui qui décide des analyses à réaliser dans un contexte de recherche des causes de la mort. Au Québec, il y a 9 coroners à temps plein et 70 à temps partiel. Parmi les 55000 décès par an au Québec, 4200 font appel au coroner. Ceux ci donnent lieu à 1800 dossiers de toxicologie, ce qui représente environ 8000 analyses.

Pour clôturer ces échanges, un projet de partenariat entre la France et le Québec dans le domaine de la Toxicologie Clinique et Post-mortem a été soumis à la Commission permanente de coopération Franco-Québécoise dans le cadre de la 63<sup>ème</sup> session du biennum 2011-2012. Les coordonnateurs du projet sont Claude THELLEN (Québec) et Laurence LABAT (France). L'objectif est de poursuivre les échanges et de travailler conjointement sur différentes problématiques concernant le fonctionnement des deux pays sur des sujets précis et spécialisés dans le domaine de la toxicologie (par exemple : proposition d'échanges de spécimens, comparaison des résultats analytiques, comparaison des conclusions d'expertise...) pour améliorer l'expertise de chacun dans ces domaines. De nouveaux échanges auront lieu lors du prochain congrès de la SFTA à Chamonix.

